

DSP SIEVI 2025-2036

Rapport annuel



sur le **Prix** et la **Qualité** du Service
public de l'**Eau Potable**

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément
à l'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Tous renseignements concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs sont sur le site
www.services.eaufrance.fr

TABLE DES MATIERES

1	ORGANISATION DU SERVICE	2
1.1	PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI	2
1.2	LES ELUS ET L'EQUIPE	3
2	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	4
2.1	MODE DE GESTION DU SERVICE.....	4
2.2	FAITS MARQUANTS EN 2025	5
2.3	CONVENTIONS D'IMPORT ET D'EXPORT	8
2.4	NOMBRE D'ABONNEMENTS	9
2.5	PRELEVEMENT SUR LES RESSOURCES EN EAU	10
2.6	PRODUCTION	11
2.7	ACHATS D'EAUX TRAITEES (IMPORTATIONS)	11
2.8	VOLUMES VENDUS AU COURS DE L'EXERCICE	11
2.9	AUTRES VOLUMES	12
2.10	LINEAIRE DE RESEAUX DE DESSERTE (HORS BRANCHEMENTS).....	12
2.11	RECAPITULATIF DES DIFFERENTS VOLUMES	13
3	TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE	14
3.1	DELIBERATION FIXANT LES TARIFS.....	14
3.2	LA FACTURE TYPE 120 M ³	14
3.3	RECETTES (EN €)	15
4	INDICATEURS DE PERFORMANCE	16
4.1	QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE	16
4.2	INDICE D'AVANCEMENT DE PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU	17
4.3	INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX	18
4.4	RENDEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION	19
4.5	INDICE LINEAIRE DES VOLUMES NON COMPTES	19
4.6	INDICE LINEAIRE DE PERTES EN RESEAU	19
4.7	TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX D'EAU POTABLE.....	20
5	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	21
5.1	TRAVAUX REALISES PAR LE SIEVI AU COURS DE L'EXERCICE	21
5.2	TRAVAUX REALISES PAR LE DELEGATAIRE AU COURS DE L'EXERCICE.....	22
5.3	TRAVAUX BUDGETES PAR LE SIEVI EN 2026	24
5.4	ÉTAT DE LA DETTE DU SERVICE	25
5.5	AMORTISSEMENTS	25
6	ANNEXE – FACTURES EAU ET ASSAINISSEMENT PAR COMMUNE.....	26

1 ORGANISATION DU SERVICE

1.1 Présentation du territoire desservi

Le SIEVI, Syndicat de l'Estéron et du Var Inférieurs, a été créé par arrêté préfectoral du 16 septembre 1933 et compte 17 communes en 2020 dont :

- **16 communes pour la compétence « eau potable »**,
- **17 communes pour la compétence « Assainissement Non Collectif »**.

Ces communes sont réparties sur deux EPCI :

- Communauté de communes Alpes Azur (CCAA),
- Communauté d'Agglomération Sophia-Antipolis (CASA)

Tableau synthétique des compétences du SIEVI :

Communauté	Commune	Compétence AEP Production	Compétence AEP Distribution	Assainissement non collectif
CCCA	Aiglun	X	X	X
	Cuébris	X	X	X
	Pierrefeu	X	X	X
	Revest-les-Roches	X	X	X
	Roquestéron	X	X	X
	Sigale	X	X	X
	Toudon (Ecart)	X		X
	Tourette-du-Château	X	X	X
CASA	Bézaudun-les-Alpes	X	X	X
	Bouyon	X	X	X
	Caussols			X
	Conségudes	X	X	X
	Coursegoules	X	X	X
	Les Ferres	X	X	X
	La Roque-en-Provence	X	X	X
	Saint-Paul-de-Vence	X	X	X
	Tourrettes-sur-Loup	X	X	X

Autres informations :

- Existence d'un schéma de distribution : OUI
- Existence d'un règlement de service : OUI

1.2 Les élus et l'équipe

Par application de la loi NOTRe depuis le 01/01/2020, la **CCAA** et la **CASA**, par **mécanisme de représentation-substitution**, représentent les communes au sein du syndicat.

Chaque EPCI nomme **un(e) délégué(e) titulaire** et **un(e) délégué(e) suppléant(e)** pour chaque commune adhérente.

Le comité « eau potable » du SIEVI est donc composé de **16 délégués(es) principaux** et **16 délégués(es) suppléants(es)**.

Le comité est géré par le **COMITE SYNDICAL** qui élit en son sein **le Président** et **le(s) Vice-Président(s)**.



Jean-Pierre CAMILLA
Président
Maire de SAINT-PAUL DE
VENCE



Francis GORDA
Vice-Président
Elu de SIGALE



Alexis ARGENTI
Vice-Président
Maire de LA ROQUE-EN-
PROVENCE

Le comité élit un **BUREAU SYNDICAL**

Composé du Président, des deux Vice-Présidents et de 7 autres membres.

Le comité peut déléguer au Bureau certains actes d'administration courante et certains pouvoirs.

Le fonctionnement du syndicat est assuré par un service de **6 personnes**. Outre les tâches comptables et administratives classiques, ce service assure la préparation des études permettant au comité d'arrêter ses choix techniques et budgétaires. Il assure également en maîtrise d'œuvre interne le suivi de la majorité des chantiers réalisés sur le réseau syndical.

2 CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

2.1 Mode de gestion du service

Le SIEVI est le maître d'ouvrage, c'est-à-dire le propriétaire, du réseau d'eau potable qui s'étend sur le territoire des communes adhérentes. La distribution d'eau potable est un service public à caractère industriel et commercial.

La gestion du réseau est déléguée à une société privée dans le cadre d'un contrat de concession dont l'attributaire est la société **SUEZ Eau France**.

Le contrat a pris effet le 1^{er} janvier 2025 pour une durée de **12 ans** (jusqu'au 31/12/2036).

Deux avenants ont été signés :

- **Avenant 1 du 17/12/2024 avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2025** : intégration de l'exploitation du service de l'eau de la commune de Tourette-du-Château ;
- **Avenant 2 du 11/12/2025 avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2026** contenant diverses modifications du contrat dont le bénéfice des travaux concessifs à la commune de Tourette-du-Château et la modification en la précisant de l'annexe 10 du contrat, relative au programme minimum d'autosurveillance de la qualité de l'eau exigé du délégataire.

Les **principales missions du délégataire** sont :

- **L'exploitation, l'entretien et la surveillance** des ressources en eau potable utilisées par le service, des installations de prélèvement et de transport de l'eau brute prélevée, des installations de production, des installations de stockage (dont le nettoyage annuel) et de distribution d'eau potable situées sur le périmètre délégué,
- **La relation avec l'usager** (prise des abonnements, relevé des compteurs, suivi et renouvellement du parc de compteurs, information, gestion des réclamations, facturation, etc.),
- **La livraison d'eau en gros à la Régie Eau d'Azur.**
- **Le conseil, avis, mises en garde et l'assistance au SIEVI** sur toutes les questions intéressant la bonne marche de l'exploitation et sa qualité globale,
- **La réalisation de travaux** visant à remplacer ou à réhabiliter les installations du service (si usure ou défaillance ou prévention) pour garantir les niveaux de performance des ouvrages.
- **La réalisation de travaux de 1^{er} établissement** dont :
 - Géoréférencement des réseaux et branchements en classe A
 - Déploiement de la télérelève des compteurs abonnés
 - Instrumentation du réseau (plan d'action de performance hydraulique)
 - Installation d'une micro-turbine sur usine du SIEVI à Bouyon
 - Déploiement outil AQUADVANCED (ressources et suivi réseau)
 - Cybersécurité et entrepôt de données
 - Modélisation réseau
 - Etude des pressions sur le réseau

- **La réalisation de prestations et travaux** dont des travaux de renouvellement du réseau, des branchements, de maîtrise du rendement de réseau, menus travaux neufs permettant l'amélioration du service,
- **La mise à jour et la tenue de l'inventaire physique et comptable** des biens du service.

Le service public d'eau potable dessert 11 548 habitants.

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

2.2 Faits marquants en 2025

1/ Les ressources en eau

- **Intempéries à la ressource de la Gravière**

Des intempéries survenues au mois de mars 2025 ont affecté la prise d'eau naturelle de la Gravière, rendant impossible le captage de l'eau de surface.

Afin de rétablir le bon fonctionnement du bassin, une intervention d'une journée a été réalisée le 30 avril 2025.

Cette opération a consisté à utiliser un engin pour recréer un chemin d'accès, permettant à l'eau de circuler à nouveau normalement, comme avant les intempéries.

A la suite, des travaux portés par le SIEVI se sont déroulés de mai à fin juillet 2025 et ont permis d'enlever près de 7.800 m³ de matériaux.



Remise en état de la prise d'eau de la Gravière : dégravement et nettoyage de la bêche de prise d'eau effectué

- **Intrusions sur le site de prise d'eau de la Gravière :**

Des intrusions régulières, notamment la présence de bovins, ont été constatées sur le périmètre de la prise d'eau. Ces intrusions représentent un risque sanitaire et sécuritaire important.

Des actions sont en cours avec la CASA (mise en place d'abreuvoirs) et au niveau du SIEVI (travaux de sécurisation du site : clôtures et vidéosurveillance).

- **Instrumentation des sources du Végay**

Le chantier d'instrumentation des sources du Végay a nécessité en 2025 de nombreux échanges entre le délégataire, le SIEVI, son maître d'oeuvre et le groupement attributaire du marché de travaux (VEOLIA-SADE) pour ajuster / tester / finaliser les derniers travaux.

2/ La production

- **Audit de l'ARS le 25/06/2025 sur l'usine de Bouyon**

À la suite de l'audit réalisé par l'ARS le 25 juin sur l'usine de Bouyon, un ensemble de compléments documentaires et procéduraux a été sollicité, portant notamment sur les procédures d'exploitation, de maintenance, de gestion des non-conformités et des situations d'urgence, ainsi que sur des éléments de suivi technique et réglementaire.

Les équipes de la Direction Technique, en coordination avec le service Exploitation et les services du SIEVI, ont transmis l'intégralité des documents demandés dans les délais impartis.

L'ARS a demandé la mise en place d'un dispositif de **vidéosurveillance**, programmé en 2026 sur l'enveloppe fonds de travaux du contrat.

Elle a également recommandé de renforcer certaines pratiques de maintenance, de traçabilité et de gestion opérationnelle (suivi des turbidités, formalisation des procédures, mise à jour documentaire, identification des points de prélèvement).

L'ensemble des observations de l'ARS a été pris en compte par le délégataire afin de garantir la mise en conformité complète et pérenne de l'installation.

- **Mise en conformité Vigipirate (demande ARS) - Usine SIEVI à Bouyon**

Suite à la nouvelle circulaire de l'ARS relative au dispositif Vigipirate, le délégataire a procédé à l'installation et au paramétrage des informations liées **aux bouteilles de chlore gazeux stockées** sur l'usine de Bouyon.

Cette mise à jour permet désormais, aussi bien sur place que via la supervision, de connaître en temps réel :

- L'état du stock de réactif présent sur l'usine
- La quantité restante,
- Et les éventuelles alertes de sécurité associées.

- **Contrôle réglementaire ICPE Usine du SIEVI à Bouyon**

Suite au contrôle réglementaire ICPE sur l'usine, le délégataire a modifié la quantité de réactifs sur l'usine avec 6 bouteilles de 49 kilos de chlore gazeux (5 auparavant).

Cela permet de faire des rotations de deux bouteilles et d'avoir en permanence deux bouteilles en secours.

3/ Réseaux de distribution

- Recherche de fuites

RECHERCHE DE FUTES 2025			
	Réparation fuites	DONT Recherche ACTIVE	Part recherche active / Total
Linéaire de réseau ausculté		216 km	
Réparation fuite sur accessoire réseau	4	2	50%
Réparation fuite sur branchement	72	21	29%
Réparation fuite sur réseau	60	37	62%
TOTAL :	136	60	44%

- Inspection du Canal du Vegay

Inspection 2025 : 15 km

- Août : tronçon Conségudes – Les Ferres, inspection visuelle, 5 200 ml
- Octobre : tronçon ferme du pous jusqu'aux sources : inspection complète (levée des regards), 8.000 ml déracinage
- Août et novembre : Inspection amont usine "jusqu'au tunnel – côté Les Ferres, inspections visuelles, 1.950 ml

4/ Qualité sanitaire de l'eau

- Campagnes d'analyses sur le paramètre CVM (Chlorure de Vinyle Monomère)

En coordination avec le SIEVI, une campagne spécifique d'analyses CVM a été mise en place.

Dans ce cadre, **27 points d'analyses** ont été retenus.

Les secteurs sélectionnés correspondent à des conduites en PVC posées avant 1980, susceptibles d'être concernées par des relargages de CVM dans des conditions particulières (antennes en bout de réseau avec faible tirage, fortes températures).

Conformément aux recommandations de l'ARS, les prélèvements ont été répartis sur **quatre périodes distinctes** afin d'obtenir une vision représentative de la situation : une campagne au printemps, une à l'automne et deux campagnes estivales, ces dernières étant particulièrement pertinentes en raison de l'influence des températures élevées sur la migration potentielle du CVM.

Lors de la première campagne estivale, un point de prélèvement est ressorti au-dessus de la limite de qualité réglementaire fixée par l'ARS. En coordination avec le SIEVI et l'ARS, le service d'exploitation a immédiatement procédé à la distribution d'eau en bouteilles et installé une purge en fin de réseau, afin de renforcer le renouvellement de l'eau dans la conduite concernée.

Le tronçon incriminé est inscrit au programme de travaux 2026.

- Campagnes d'analyses sur les paramètres PFAS (appelés aussi «Polluants éternels»)

Conformément au programme d'auto-surveillance du contrat, SUEZ a conduit en septembre une campagne interne d'analyses concernant les PFAS sur ces ressources et les points d'achats à Eau-d'Azur, soit 9 points de mesures.

Cette première campagne n'a révélé aucune non-conformité, ni même de présence significative de PFAS dans les ressources du SIEVI.

2.3 Conventions d'import et d'export

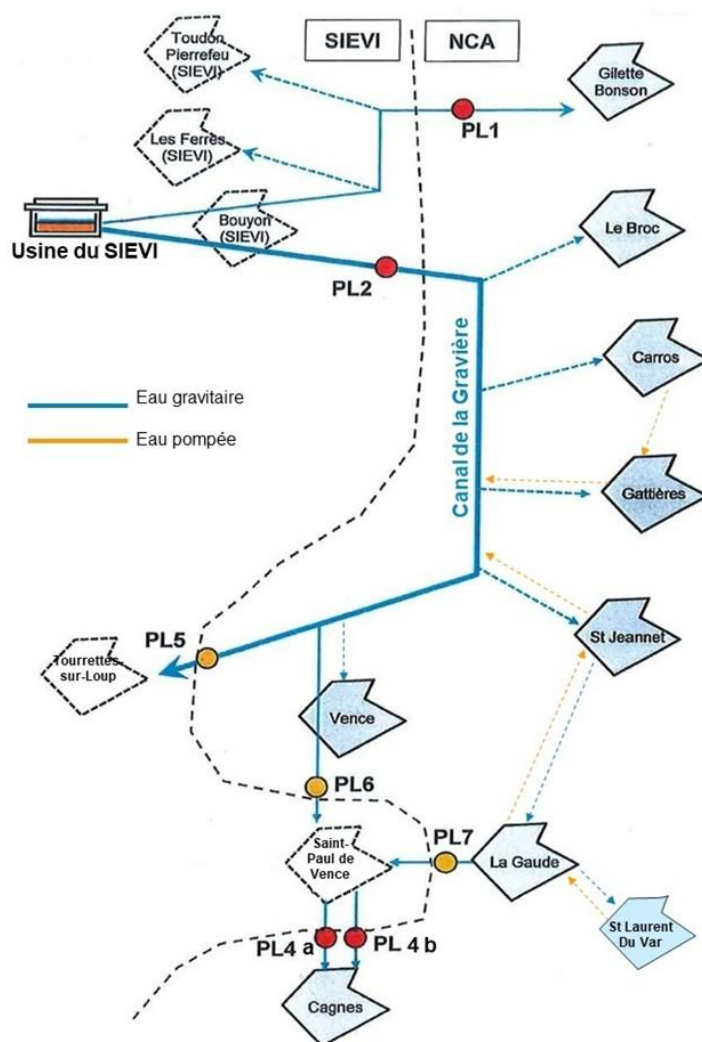
La spécificité de ce contrat de DSP porte sur les **échanges d'eau entre le SIEVI et Eau d'Azur (Régie de l'eau de la Métropole Nice Côte d'Azur)**.

Ainsi, les flux d'eau sont vendus, réachetés puis revendus par le SIEVI.

Le Contrat de DSP prévoit que le **délégataire assure les livraisons d'eau** aux différents points de livraisons et **le SIEVI en assure l'exécution financière**.

S'agissant d'une caractéristique essentielle du contrat, ci-dessous le **schéma des ventes et achats d'eau entre le SIEVI et Eau d'Azur à compter du 01/01/2020** :

- **En rouge** sont figurés les différents points de livraison (« PL ») du SIEVI à Eau d'Azur,
- **En orange** sont figurées les différents points de livraison de Eau d'Azur au SIEVI,



Le SIEVI et Eau d'Azur ont signé le 13 juillet 2023 une convention d'une durée de 8 ans (jusqu'en 2030) permettant de définir les conditions financières et techniques de fournitures d'eau potable en gros entre les deux entités.

Cette convention couvre la « part exploitation » due au délégataire par le SIEVI au titre des livraisons d'eau du contrat.

Elle prévoit aussi les modalités de paiements des achats d'eau du SIEVI pour l'eau provenant du territoire de la Métropole.

L'eau peut être gravitaire, en provenance des sources du SIEVI via le PL2, mais elle peut être aussi pompée car le SIEVI peut être amené à utiliser en secours de l'eau produite à l'usine des Pugets sur la commune de Saint-Laurent-du-Var.

Tel peut être le cas, pendant un trimestre ou deux, en cas de baisse de production du SIEVI en raison de la sécheresse.

En revanche, en 2025, comme en 2024 et 2020, les volumes livrés au PL2 ont été suffisamment importants pour ne pas activer le paiement des coûts d'énergie à REA pour les volumes pompés depuis le Champ captant des pugets à Saint-Laurent-du-Var.



2.4 Nombre d'abonnements

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Communes	Abonnés particuliers au compteur	Abonnés au forfait	Abonnés agricoles au compteur	TOTAL
AIGLUN	122			122
BEZAUDUN-LES-ALPES	170		4	174
BOUYON	372	1	5	378
CONSEGUDES	108			108
COURSEGOULES	347		5	352
CUEBRIS	113			113
LA ROQUE-EN-PROVENCE	76			76
LES FERRES	117			117
PIERREFEU	223			223
REVEST-LES-ROCHES	136	3		139
ROQUESTERON	387	17		404
SAINT-PAUL DE VENCE	2234		5	2239
SIGALE	245		1	246
TOUDON	8			8
TOURETTE-DU-CHÂTEAU	128	1		129
TOURRETTES-SUR-LOUP	2768		12	2780
TOTAL	7576		32	7608

2.5 Prélèvement sur les ressources en eau

Le service a **10** ressources.

Ressource en eau	Localisation	Volumes 2024 (en m ³)	Volumes 2025 (en m ³)	Evol 2024 à 2025	
TOTAL VEGAY - Eau souterraine influencée	AIGLUN	4 954 001	5 384 106	430 105	9%
Source basse	AIGLUN		1 150 644		
Source intermédiaire	AIGLUN		1 559 086		
Source intermédiaire (turbine)	AIGLUN		606 883		
Source haute	AIGLUN		2 067 493		
Gravière - Eau surface	BEZAUDUN-LES-ALPES	1 564 557	1 644 515	79 958	5%
Gravière (forages) - Eau souterraine influencée	BEZAUDUN-LES-ALPES	332 486	438 857	106 371	32%
Source de la Bouisse - Eau souterraine	REVEST-LES-ROCHES	15 404	16 692	1 288	8%
Source de Laffly - Eau souterraine	REVEST-LES-ROCHES				
Source de Fuon d'Audi (comptage) - Eau souterraine	REVEST-LES-ROCHES				
Source de Clot de Garna - Eau souterraine	TOURETTE-DU-CHÂTEAU	14 356	13 719	-637	-4%
Source du Cianet - Eau souterraine	ROQUESTERON	47 542	65 098	17 556	37%
Source du Prêt - Eau souterraine	TOURETTES-SUR-LOUP	136 758	157 836	21 078	15%
Source de Saint-Paul - Eau souterraine	TOURETTES-SUR-LOUP				
Source du Tournet (comptage) Eau souterraine	TOURETTES-SUR-LOUP				
		7 065 104	7 720 823	655 719	46,14%

Remarques :

- L'augmentation constatée en 2025 pour le volume prélevé aux sources du Vegay est à prendre avec réserves compte tenu du changement de mode de comptage intervenu en 2025. Désormais, le volume de chacune des 3 émergences (ainsi que le volume qui alimente la turbine à la vasque) est compté par des débitmètres alors qu'avant, seul le volume de la vasque par calcul d'une lame d'eau était réalisé.
- D'autre part, les ajustements liés aux travaux d'instrumentation, notamment au niveau de la vasque, ont conduit à des surverses estimées à 60 m³/h pendant 3 mois, soit presque 130 000 m³ comptabilisés aux sources mais qui sont repartis dans le milieu naturel avant leur introduction dans le canal du Vegay.

2.6 Production

Le service a **8** stations de production.

Le tableau ci-dessous liste, par Unité de Production (UP), la somme pour l'année 2025 des volumes produits calendaires. Ce volume permet de comparer des périodes.

Unités de production (UP)	Localisation	Volumes 2024 (en m ³)	Volumes 2025 (en m ³)	Evol 2024 à 2025	
Usine du SIEVI	BOUYON	6 230 918	6 284 560	53 642	0,86%
UP d'Aiglun	AIGLUN	12 931	12 840	-91	-0,70%
UP de Sigale	SIGALE	70 798	67 200	-3 598	-5,08%
UP des Hauts de Bouyon	BOUYON	6 303	6 962	659	10,46%
UP de Champbon	REVEST-LES-ROCHES	15 152	16 408	1 256	8,29%
UP des Ribas	TOURETTE-DU-CHÂTEAU	14 356	13 719	-637	-4,44%
UP de la Traverse	ROQUESTERON	47 542	65 098	17 556	36,93%
UP du Touronet	TOURETTES-SUR-LOUP	136 758	157 836	21 078	15,41%
TOTAL :		6 534 758	6 624 623	89 865	1,38%

2.7 Achats d'eaux traitées (Importations)

Fournisseur	Volumes 2023	Volumes 2024	Volumes 2025	Evol 2024 à 2025		N° compteur
Régie Eau d'Azur	2 006 623	1 681 195	1 797 644	116 449	6,93%	PL5, PL6 et PL7
TOTAL acheté (V2) :	2 006 623	1 681 195	1 797 644	116 449	6,93%	

2.8 Volumes vendus au cours de l'exercice

Compte tenu du regroupement des 2 DSP (SIEVI historique et Saint-Paul de Vence) et du changement de délégataire intervenu au 1^{er} janvier 2025 qui a nécessité la remise d'estimations de volumes faites au 31/12/2024 par l'ancien délégataire VEOLIA, l'évolution tendancielle des volumes vendus aux abonnés sera réalisée à partir de l'exercice 2026.

Pour l'année 2025, le **volume vendu aux abonnés** est de : **1.124.301 m3**

Les volumes vendus à Eau d'Azur sont les suivants :

Acheteurs	Volumes 2023	Volumes 2024	Volumes 2025	Evol 2024 à 2025		N° compteur
Régie Eau d'Azur	3 759 296	5 668 435	5 904 372	235 937	4,16%	PL1, PL2 et PL4 + retours PL5 et 7
TOTAL exporté vers d'autres services (V3) :	3 759 296	5 668 435	5 904 372	235 937	4,16%	

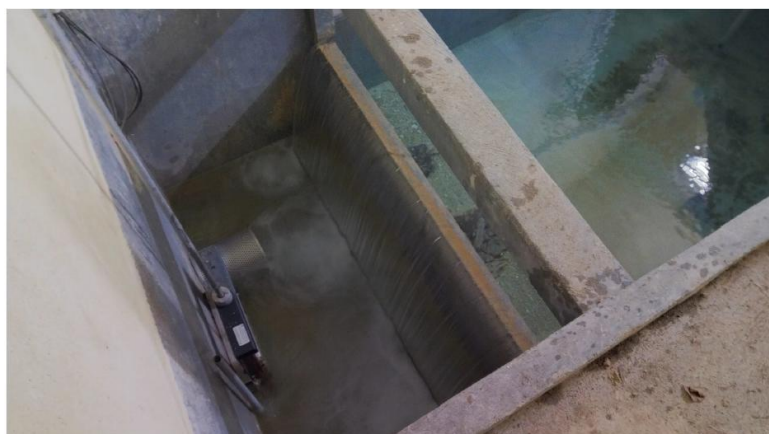
2.9 Autres volumes

Volumes comptabilisés (V7) :	1 515 502 m³
Dont volumes sur factures émises ramenés à 365 j	1 124 301 m³
Dont volumes dégrévés	41 201 m³
Dont volumes eau potable en compteur	350 000 m³
Volume abonnés sans comptage (V8) :	12 559 m³
Volume de service en réseau(V9):	18 730 m³
Vol consommé autorisé 365 j total (V6) :	1 546 791 m³

2.10 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **266 kilomètres** au 31/12/2025 dont :

- **33 km** de canalisation de transport d'eau,
- **233 km** de canalisation de distribution d'eau.

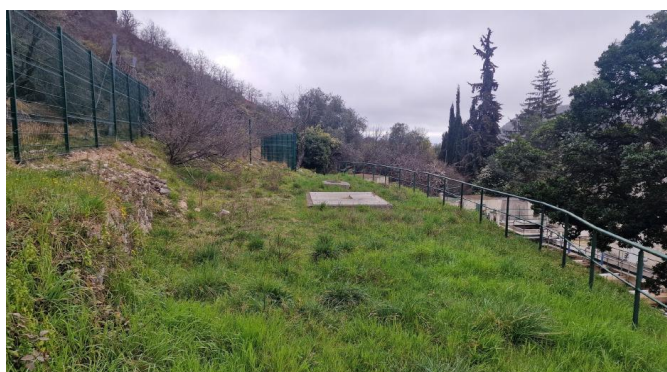
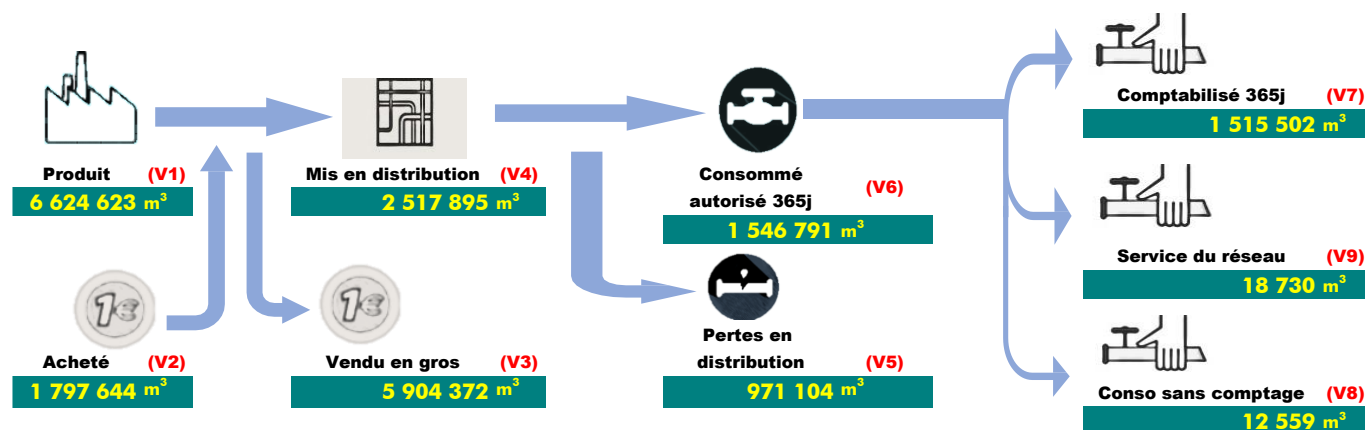


*Source Moyenne du Vegay –
Instrumentation – Avant et après
travaux*

2.11 Récapitulatif des différents volumes

Les différents volumes intervenant au long de la chaîne de distribution de l'eau potable sont définis par le décret n° 2007-765 du 02/05/2007. Leurs définitions et leurs valeurs sont rappelées ci-dessous :

- V1 : volume produit** (*Volume issu des ouvrages de production du service et introduit dans le réseau de distribution*)
- V2 : volume importé** (*Volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur*)
- V3 : volume exporté** (*Volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur*)
- V4 : volume mis en distribution** (**V1 + V2 – V3**)
- V5 : pertes en distribution** (**V6 – V4**)
- V6 : volume consommé autorisé** (**V7 + V8 + V9**)
- V7 : volume comptabilisé** (*Ce volume résulte des relevés des appareils de comptage des abonnés*)
- V8 : volume consommateurs sans comptage** (*Volume – estimé – utilisé sans comptage par des usagers connus avec autorisation*)
- V9 : volume de service du réseau** (*Volume – estimé – utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution*)



Investissement contractuel – Microturbine à l'usine de potabilisation (Bouyon) – Création chemin d'accès

3 TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE

3.1 Délibération fixant les tarifs

- Délibération du 17/12/2024 effective à compter du 01/01/2025 fixant les tarifs du service d'eau potable - Mise en oeuvre de la tarification progressive avec une tranche fixe et six tranches variables à l'ensemble du territoire du SIEVI

3.2 La facture type 120 m³

Toute facture d'eau comprend un montant calculé en fonction du volume réellement consommé par l'abonné et peut, en outre, comprendre un montant calculé indépendamment de ce volume en fonction des charges fixes du service et des caractéristiques du branchement, appelé « part fixe ».

Les tarifs applicables au 01/01/2025 sont les suivants :

Particulier au compteur

PRIX DE L'EAU 2025				PRIX DE L'EAU 2026				Evol 2025 / 2026
	m³	Total facture au 01/01/2025	Prix au 01/01/2025 (au m3)		m³	Total facture au 01/01/2026	Prix au 01/01/2026 (au m3)	
Part délégataire				Part délégataire				
Abonnement DN 12-15		147,51 €	1,229 €	Abonnement DN 12-15		146,67 €	1,222 €	-0,57%
Consommation tranche 1	50	42,45 €		Consommation tranche 1	50	42,21 €		
Consommation tranche 2	70	30,78 €	0,6155 €	Consommation tranche 2	70	30,60 €	0,6120 €	
		74,28 €	1,0612 €			73,86 €	1,0552 €	
Part SIEVI				Part SIEVI				0,00%
Abonnement		71,00 €	0,592 €	Abonnement		71,00 €	0,592 €	
Consommation tranche 1	50	19,50 €		Consommation tranche 1	50	19,50 €		
Consommation tranche 2	70	20,00 €	0,40 €	Consommation tranche 2	70	20,00 €	0,40 €	
		31,50 €	0,450 €			31,50 €	0,450 €	
TOTAL PART DELEGATAIRE + PART SIEVI HT				TOTAL PART DELEGATAIRE + PART SIEVI HT				-0,38%
ORGANISMES PUBLICS - AGENCE DE L'EAU				ORGANISMES PUBLICS - AGENCE DE L'EAU				0,00%
Prélèvement sur la ressource en eau	120	58,80 €	0,490 €	Prélèvement sur la ressource en eau	120	58,80 €	0,490 €	
Consommation d'eau potable	120	6,00 €	0,05 €	Consommation d'eau potable	120	6,00 €	0,05 €	
Performance des réseaux d'eau potable	120	51,60 €	0,43 €	Performance des réseaux d'eau potable	120	46,80 €	0,39 €	
		1,20 €	0,01 €			6,00 €	0,05 €	
TOTAL PART EAU HT				TOTAL PART EAU HT				-0,30%
TOTAL PART EAU TTC				TOTAL PART EAU TTC				-0,30%

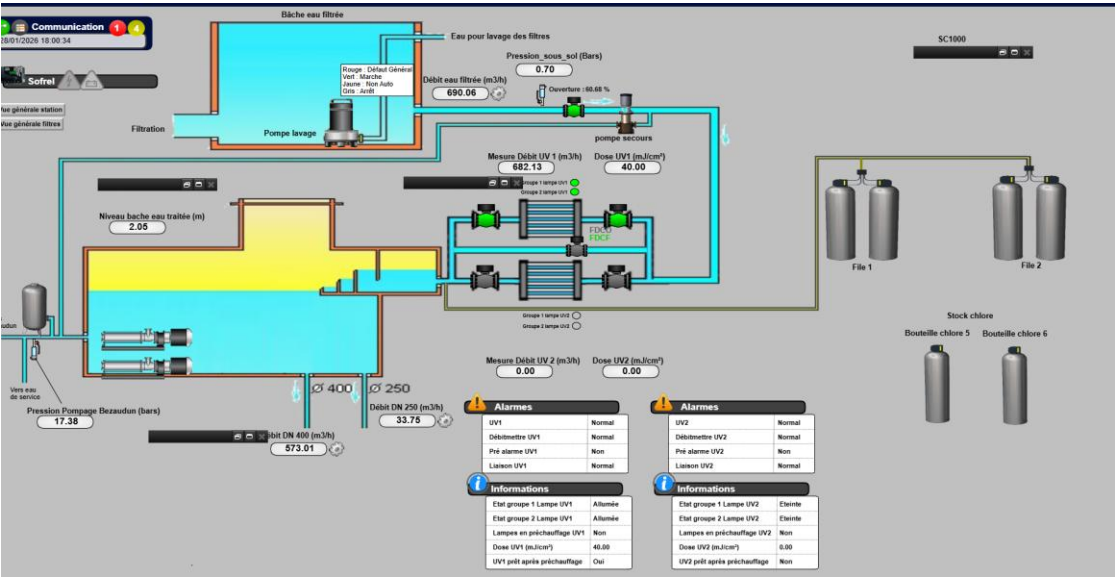
Abonnés agricoles (avec comptage spécifique pour l'abreuvement du bétail ou l'irrigation < 20 000 m³/an)

PRIX DE L'EAU 2025				PRIX DE L'EAU 2026				Evol 2025 / 2026
	m³	Total facture au 01/01/2025	Prix au 01/01/2025 (au m3)		m³	Total facture au 01/01/2026	Prix au 01/01/2026 (au m3)	
Part délégataire		72,61 €	0,605 €	Part délégataire		72,19 €	0,602 €	-0,57%
Abonnement DN 12-15		35,37 €		Abonnement DN 12-15		35,17 €		
Consommation	120	37,24 €	0,3103 €	Consommation	120	37,02 €	0,3085 €	
Part SIEVI		15,00 €	0,125 €	Part SIEVI		15,00 €	0,125 €	0,00%
Abonnement		3,00 €		Abonnement		3,00 €		
Consommation	120	12,00 €	0,10 €	Consommation	120	12,00 €	0,10 €	
TOTAL PART DELEGATAIRE + PART SIEVI HT		87,61 €	0,730 €	TOTAL PART DELEGATAIRE + PART SIEVI HT		87,19 €	0,727 €	-0,47%
ORGANISMES PUBLICS - AGENCE DE L'EAU		7,20 €	0,06 €	ORGANISMES PUBLICS - AGENCE DE L'EAU		12,00 €	0,10 €	66,67%
Prélèvement sur la ressource en eau	120	6,00 €	0,05 €	Prélèvement sur la ressource en eau	120	6,00 €	0,05 €	
Performance des réseaux d'eau potable	120	1,20 €	0,01 €	Performance des réseaux d'eau potable	120	6,00 €	0,05 €	
TOTAL PART EAU HT		94,81 €	0,79 €	TOTAL PART EAU HT		99,19 €	0,83 €	4,63%
TOTAL PART EAU TTC		100,02 €	0,83 €	TOTAL PART EAU TTC		104,65 €	0,87 €	4,63%

3.3 Recettes (en €)

RECETTES DU SIEVI	ANNEE 2025 (en € HT)
RECETTES DE VENTE D'EAU	
Vente d'eau aux abonnés	1 057 780,76 €
Vente d'eau en gros à Eau d'Azur	1 258 934,97 €
Païement SUEZ pour achat eau PL5, 6 et 7	540 054,85 €
TOTAL	2 856 770,58 €
AUTRES RECETTES	
SUBVENTIONS	
Conseil Départemental 06	82 433,35 €
TOTAL	82 433,35 €
TOTAL DES RECETTES SIEVI :	2 939 203,93 €

RECETTES DU DELEGATAIRE	ANNEE 2025 (en € HT)
Recettes d'exploitation du service	
Vente d'eau aux abonnés	2 121 586,00 €
Vente d'eau en gros	936 794,00 €
Travaux exclusifs (branchements)	29 857,00 €
Produits accessoires (facturation AC, prestations usagers)	66 143,00 €
TOTAL RECETTES DELEGATAIRE :	3 154 380,00 €



Investissement contractuel – Supervision délégataire (usine à Bouyon)

4 INDICATEURS DE PERFORMANCE

4.1 Qualité de l'eau distribuée

Les valeurs suivantes proviennent :

- Des prélèvements réalisés par l'Agence Régionale de Santé (l'A.R.S.) dans le cadre du **contrôle sanitaire** défini par le Code de la santé publique,
- Des prélèvements réalisés par le délégataire dans le cadre de son **auto-contrôle**.

Le **taux de conformité** est calculé selon la formule suivante :

$$\frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non-conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} \times 100$$

1/ QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE

	Contrôle sanitaire (ARS)			Autosurveillance délégataire		
	Nb prélèvements réalisés	Nb prélèvements conformes	Taux de conformité	Nb prélèvements réalisés	Nb prélèvements conformes	Taux de conformité
Paramètres microbiologiques	63	63	100,00%	112	112	100,00%
Paramètres physico-chimiques	75	75	100,00%	253	251	99,21%

	Contrôle sanitaire (ARS)			Autosurveillance délégataire		
	Nb d'analyses réalisées	Nb d'analyses conformes	Nb non-conformités	Nb d'analyses réalisées	Nb d'analyses conformes	Nb non-conformités
Paramètres soumis à limite de qualité						
Paramètres microbiologiques	378	378	0	421	421	0
Paramètres physico-chimiques	992	992	0	12 582	12 580	2

PHYSICO-CHIMIE :

Dépassement limite qualité sur **paramètre Chlorure Vinyle Monomère** à Bouyon - Restrictions d'usage, purge réseau, renouvellement réseau programmé en 2026

2/ QUALITE DE LA RESSOURCE

	Contrôle sanitaire (ARS)			Autosurveillance délégataire		
	Nb prélèvements réalisés	Nb prélèvements conformes	Taux de conformité	Nb prélèvements réalisés	Nb prélèvements conformes	Taux de conformité
Paramètres microbiologiques	7	7	100,00%	41	41	100,00%
Paramètres physico-chimiques	7	7	100,00%	40	40	100,00%

	Contrôle sanitaire (ARS)			Autosurveillance délégataire		
	Nb d'analyses réalisées	Nb d'analyses conformes	Nb non-conformités	Nb d'analyses réalisées	Nb d'analyses conformes	Nb non-conformités
Paramètres soumis à limite de qualité						
Paramètres microbiologiques	15	15	0	122	122	0
Paramètres physico-chimiques	1750	1750	0	662	662	0

Données compilées des contrôles sanitaires (ARS) + Autosurveillance délégataire.

4.2 Indice d'avancement de protection des ressources en eau

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.).

En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

00%	Aucune action de protection
20%	Etudes environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

Comme le SIEVI a plusieurs ressources, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Ressource en eau	Localisation	Valeur indice (en %) - V1	Volumes 2025 (en m³) - V2	Pondération V1*V2
Eau souterraine Vegay	AIGLUN	100%	4 597 547	4 597 547
Eau surface Gravière	BEZAUDUN-LES-ALPES	80%	1 774 015	1 419 212
Eau souterraine Gravière (forages)	BEZAUDUN-LES-ALPES			
Eau souterraine - Source de la Bouisse	REVEST-LES-ROCHES	100%	16 408	16 408
Eau souterraine - Source de Lafly	REVEST-LES-ROCHES			
Eau souterraine - Source de Fuon d'Audi	REVEST-LES-ROCHES			
Eau souterraine - Source de Clot de Garna	TOURETTE-DU-CHÂTEAU	100%	13 719	13 719
Eau souterraine - Source du Cianet	ROQUESTERON	100%	65 098	65 098
Eau souterraine - Source du Prêt	TOURETTES-SUR-LOUP	40%	157 836	63 134
Eau souterraine - Source de Saint-Paul	TOURETTES-SUR-LOUP			
Eau souterraine - Source du Tournet	TOURETTES-SUR-LOUP			
TOTAL :			6 624 623	6 175 118

Valeur 2025 de l'indice global (V1*V2)/V2 : 93%

Pour l'année 2025, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est de 93 %.



Investissement contractuel –
Géoréférencement des réseaux en classe A

4.3 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

L'obligation de réalisation d'un descriptif détaillé des ouvrages d'eau, tel que le définit à l'article D.2224-5-1 du CGCT répond à l'objectif de mettre en place une gestion patrimoniale des réseaux.

Il faut que l'Indice de Connaissance et Gestion patrimoniale du réseau atteigne un **total de 40 points** sur les 45 premiers points accessibles pour que le service soit réputé disposer du descriptif détaillé.

Depuis 2015, les services d'eau ne disposant pas du descriptif détaillé se sont vus appliquer un doublement de la redevance pour les prélèvements réalisés sur la ressource en eau.

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau		Barème	Valeur ICGPR
Code VP	Partie A - Plan des réseaux (15 points)		
VP.236	Existence d'un plan des réseaux	10	10
VP.237	Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
Code VP	Partie B - Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)		
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Oui
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres.		97 %
VP.240	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres		Oui
Combinaison des variables VP238, VP239 et VP240	Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	15
VP.241	Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	13
Total Parties A et B :		45	43
Code VP	Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points comptabilisés uniquement si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)		
VP.242	Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	10
VP.243	Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10
VP.244	Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	0
VP.245	Inventaire caractéristiques compteurs et références carnet métrologique	10	10
VP.246	Inventaire secteurs de recherche de pertes eau	10	10
VP.247	Localisation des autres interventions	10	10
VP.248	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	10
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux	5	0
Total:		120	103

Les grands ouvrages (réservoir, stations de traitement, pompages, ...) ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice.

Calculé sur un barème de 120 points (ou 100 points pour les services n'ayant pas la mission de distribution), la valeur de cet indice [P103.2] pour l'année 2025 est de : **103.**

4.4 Rendement du réseau de distribution

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des **volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service.**

Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Rendement de réseau :

$(V6 + V3) / (V1 + V2)$	88,5%	Rendement de réseau distribution 2025
-------------------------	-------	---------------------------------------

Rappel de la valeur 2024 (calculé pour les 2 contrats de DSP) : 88,9 %.

A titre indicatif, le ratio volume vendu (ou facturé) sur volume mis en distribution ($V7/V4$) est de **60,19 %** (56,34 % en 2024).

4.5 Indice linéaire des volumes non comptés

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des **volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage** lors de leur distribution aux abonnés.

Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

Indice linéaire des volumes non comptés :

$(V4 - V7) / 365 \times 233 \text{ km (linéaire de réseau de desserte)}$	11,79	m ³ /km/jour
--	-------	-------------------------

Rappel de la valeur 2024 (calculée pour les 2 contrats de DSP) : 11,90 m³/km/jour.

4.6 Indice linéaire de pertes en réseau

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des **volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service.**

Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

Indice linéaire de pertes en réseau :

$(V4 - V6) / 365 \times 233 \text{ km (linéaire de réseau de desserte)}$	11,42	m ³ /km/jour
--	-------	-------------------------

Rappel de la valeur 2024 (calculée pour les 2 contrats de DSP) : 11,33m³/km/jour.

4.7 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la **moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur du réseau**.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements.

Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Pour mémoire, les renouvellements de réseau ont atteint ces cinq dernières années (en mètres) :

ANNEE	2021	2022	2023	2024	2025
Linéaire réseau distribution total (m)	213 797	215 737	214 513	213 931	233 290
Linéaire renouvellement délégataire (m)	359	1 077	1 078	510	550
% renouvellement délégataire	0,17%	0,50%	0,50%	0,24%	0,24%
Linéaire renouvellement SIEVI (m)	140	323	84	1 817	565
Linéaire renouvelé total (m)	499	1 400	1 162	2 327	1 115
% renouvellement total	0,23%	0,65%	0,54%	1,09%	0,48%

Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de **0,60%**.



Canal du Vegay (Arrivée Usine à Bouyon) – Reprise des regards fuyards

5 FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

5.1 Travaux réalisés par le SIEVI au cours de l'exercice

N° OP	Nature des travaux	Commune	Montant (en € HT)
466	Source de la Gravière - Opération de curage et d'entretien du site de la Gravière	BEZAUDUN-LES-ALPES	171 731,18 €
479	Extension réseau AEP - Quartier Baus Roux	REVEST-LES-ROCHES	9 060,00 €
489	Renouvellement réseau rue de l'Escaou - Coordination avec Mairie/CASA	COURSEGOULES	33 184,82 €
491	Optimisation filtration Usine du SIEVI	BOUYON	1 332,50 €
478	Quartier Le Ranc - Phase I : Renforcement extrémité d'antenne en PVC (Ranc)	ROQUESTERON	212 842,34 €
509	Quartier Chaubauda - Phase II : Renouvellement par tronçon canalisation PVC et encrassée	ROQUESTERON	58 442,60 €
476	Quartier du Vieux Pont de Sigale - Rétablissement de la vidange d'eau brute au vieux pont de Sigale et restructuration de réseau pour abandon de la cuve brise-charge de 6 m3	SIGALE	1 550,50 €
TOTAL :			488 143,94 €



*Station de chloration du Vieux Pont de SIGALE –
Rétablissement de la vidange d'eau brute*

5.2 Travaux réalisés par le délégataire au cours de l'exercice

- Travaux de 1^{er} établissement (Article 59 du contrat de DSP)

Nature du projet		Dotation au contrat 2025 Montant (en € HT)	Dépenses comptabilisées 2025 Montant (en € HT)
Imposé - A1	Géoréférencement des réseaux et branchements en classe A	160 962,85 €	87 459,52 €
Imposé - A2	Déploiement de la télérelève des compteurs abonnés	444 620,01 €	292 072,84 €
Imposé - A3	Instrumentation du réseau (plan d'action de performance hydraulique)	403 363,91 €	4 728,65 €
Imposé - A4	Installation d'une micro-turbine sur usine du SIEVI à Bouyon	996 545,36 €	77 337,84 €
Autres	Outils Aquadvanced (suivi réseau et ressources)	96 068,39 €	12 214,72 €
	Modélisation Ressource Lyre	46 474,00 €	0,00 €
	Cybersécurité niveau fondamental	18 549,14 €	0,00 €
	Entrepot de données	19 917,43 €	0,00 €
	Informatique pour les locaux	13 278,29 €	0,00 €
	Modélisation hydraulique	67 569,24 €	74 361,00 €
	2 turbimètres reservoirs	7 086,75 €	0,00 €
Etude inflowmatix		12 152,74 €	0,00 €
TOTAL :		2 286 588,09 €	548 174,57 €

- Travaux de renouvellement (Article 58 du contrat de DSP)

RENOUVELLEMENT PROGRAMME réalisé en 2025			
	Dotation 2025 au Contrat	TOTAL REALISE (en € HT)	Solde cumulé (en € HT)
Equipements	123 064,29 €	111 450,00 €	11 614,29 €
Renouvellement compteurs	138 554,33 €	117 346,00 €	21 208,33 €
Accessoires hydrauliques des ouvrages (hors réseau)	20 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €
Garantie équipements Usine	44 955,48 €	0,00 €	44 955,48 €
TOTAL :	326 574,10 €	228 796,00 €	97 778,10 €

- Fonds de travaux réseaux et branchements (Article 60 du contrat de DSP)

FONDS DE TRAVAUX RESEAU 2025

	Dotation 2025 au Contrat	TOTAL REALISE (en € HT)	DIFFERENTIEL (en € HT)
Tourrettes-sur-Loup - Route des Costes - Restructuration réseau et report de branchements		55 305,00 €	
	202 000,00 €	55 305,00 €	146 695,00 €

FONDS DE TRAVAUX BRANCHEMENTS 2025

	Dotation 2025 au Contrat	TOTAL REALISE (en € HT)	DIFFERENTIEL (en € HT)
	40 000,00 €	40 032,00 €	- 32,00 €



Usine du SIEVI – Filtres



5.3 Travaux budgétés par le SIEVI en 2026

Ces opérations constituent l'inventaire des projets du réseau d'eau potable, identifiées notamment lors des visites annuelles aux communes.

La somme inscrite au budget en 2026 est de **3.600.000 € HT** (article 2317), y compris les crédits de report 2026.

Numéro Opération	chap	Localisation	Description du projet	Inscription BP 2026	Montant cumulé (en € HT)
345	2317	Tourrettes/Loup	Route des Valettes Sud - Renouvellement réseau AEP sur 450 ml	215 000 €	215 000 €
433	2317	Bezaudun-les-Alpes	Renforcement - réservoir du Viriou (400m³)	550 000 €	765 000 €
466	2317	Bezaudun-les-Alpes	Source de la Gravière - Travaux enlèvement végétation et curage	40 000 €	805 000 €
474	2317	Sigale	Rue de la Baume et montée de Baousset + antenne ruelle Rompecu (phase 2))	60 000 €	865 000 €
476	2317	Sigale	Décharge vers l'Estéron de la station de chloration de Sigale en cas de turbidité	75 000 €	940 000 €
488	2317	Aiglun	Instrumentation des 3 sources et des 3 surverses des sources du Vegay	130 000 €	1 070 000 €
491	2317	Bouyon	Usine de potabilisation - Optimisation de la filtration	165 000 €	1 235 000 €
494	2317	Bouyon	Canal du Vegay - Fissurations à l'arrivée de fusine	15 000 €	1 250 000 €
496	2317	Tourrettes/Loup	Raccordement au réseau AEP - Chemin des Baou - Usagers Eau brute	70 000 €	1 320 000 €
497	2317	Tourrettes/Loup	Chemin de la Tuilière - Renouvellement canalisation	55 000 €	1 375 000 €
498	2317	Pierrefeu	Rte du Scordiglaus - Problèmes de pression et de colmatage par du calcaire	176 000 €	1 551 000 €
503	2317	La Roque-en-Provence	Rétablissement de la circulation sur la piste du Canal de Végay	50 000 €	1 601 000 €
504	2317	Bouyon	Usine du SIEVI - Affouillements au chalet d'arrivée des eaux du Vegay	40 000 €	1 641 000 €
505	2317	Roquesteron	Maillage des réseaux ex-régie/SIEVI + reprise branchement long + tamponnage canalisation en propriété privée	20 000 €	1 661 000 €
506	2317	Bouyon	Station de chloration hauts de bouyon : création cuve eau traitée	70 000 €	1 731 000 €
507	2317	Bezaudun-les-Alpes	Source de la Gravière - Sécurisation du site et des personnes : clôtures et portails du PPI, pose gardes-corps	190 000 €	1 921 000 €
509	2317	Roquesteron	Renouvellement réseau AEP 900 ml - Quartier Chabauda	420 000 €	2 341 000 €
510	2317	Les Ferres - Gilette	Conduite d'alimentation du PL1 - Renforcement réseau AEP sur 1,1 km	640 000 €	2 981 000 €
511	2317	SIEVI	Territoire SIEVI - Recherche ressources en eau complémentaires	15 000 €	2 996 000 €
512	2317	Tourrettes/Loup	Source de Saint-Paul - Création du captage	65 000 €	3 061 000 €
513	2317	Pierrefeu	Route des Mortissons - Renouvellement réseau AEP	135 000 €	3 196 000 €
514	2317	Roquesteron	Quartier de l'Adrech - Restructuration réseau passant en propriété privée	100 000 €	3 296 000 €
515	2317	Tourette-du-Château	Sources de Clot de Garna - Déplacement des clôtures positionnées en propriété privée	10 000 €	3 306 000 €
516	2317	Pierrefeu	Route du Vieux Pierrefeu + Sortie réservoir de la Colle - Renforcement réseau AEP	134 000 €	3 440 000 €
517	2317	Tourrettes/Loup	Route des Costes - Dévoiement canalisation passant en propriété privée	60 000 €	3 500 000 €
519	2317	Bouyon	Usine de potabilisation - Filets de protection	10 000 €	3 510 000 €
10	2317	SIEVI	Divers travaux AEP	90 000 €	3 600 000 €

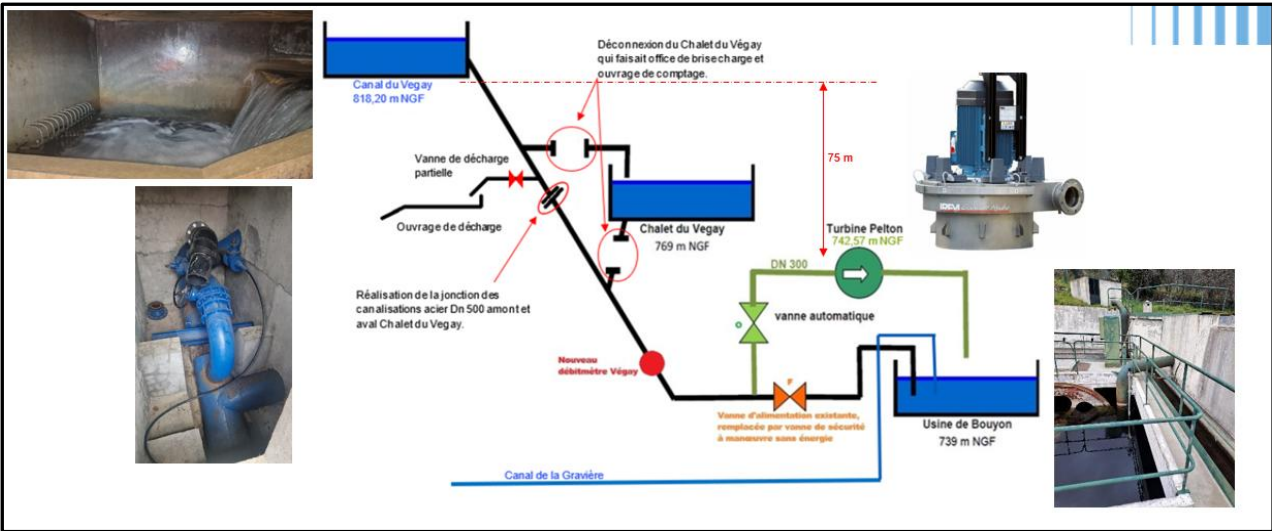
5.4 Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre de l'année 2025 fait apparaître les valeurs suivantes :

N°	Objet de la dette	Début/Fin	Durées en années	Organisme	Dette origine Euros	capital restant dû au 31/12/2025
63	Réseau AEP - ST-PAUL DE VENCE	2015/2029	15 ans	CAISSE EPARGNE	115 000,00 €	33 492,09 €
64	Usine SIEVI	2018/2033	15 ans	CREDIT AGRICOLE	200 000,00 €	105 236,13 €
65	prêt 00600139507 - ex-regie TSL	2020/2027	8 ans	CREDIT AGRICOLE	106 250,00 €	16 250,00 €
67	prêt 5296671 - ex-regie ROQ	2020/2045	25 ans	BANQUE DES TERRITOIRES	77 658,00 €	60 573,24 €
68	prêt 1240021 - ex regie SPDV	2014/2028	15 ans	BANQUE DES TERRITOIRES	200 000,00 €	49 690,18 €
69	prêt 00600593392 - ex-regie SPDV	2012/2032	20 ans	CREDIT AGRICOLE	251 834,50 €	116 599,18 €
70	prêt 00778462892J - ex-regie SPDV	2008/2027	20 ans	CREDIT FONCIER	600 000,00 €	84 021,79 €
71	prêt 00601216831 - ex-regie SPDV	2016/2026	10 ans	CREDIT AGRICOLE	80 000,00 €	6 000,00 €
73	Compteurs ex-régies (OP453)	2022/2051	30 ans	CREDIT AGRICOLE	1 390 000,00 €	1 204 666,72 €
74	Extension reseau Revest-les-Roches	2024/2039	15 ans	CREDIT AGRICOLE	60 000,00 €	54 891,57 €
TOTAL GENERAL					3 080 742,50 €	1 731 420,90 €

5.5 Amortissements

Le montant des amortissements du SIEVI pour l'ensemble du réseau d'eau potable en 2025 est de **584.000,00€**.



Investissement contractuel - Travaux de pose de la microturbine – Usine de potabilisation (Bouyon) – Schéma de principe

6 ANNEXE – FACTURES EAU ET ASSAINISSEMENT PAR COMMUNE

Aiglun	m ³	Total facture au 01/01/2025	Prix au 01/01/2025 (au m3)	Total facture au 01/01/2026	Evol 2025/2026
PRODUCTION ET DISTRIBUTION de L'EAU		218,51 €	1,821 €	217,67 €	-0,38%
Part délégataire		147,51 €	1,229 €	146,67 €	-0,57%
Abonnement		42,45 €		42,21 €	
Consommation tranche 1	50	30,78 €	0,616 €	30,60 €	
Consommation tranche 2	70	74,28 €	1,061 €	73,86 €	
Part collectivité		71,00 €	0,592 €	71,00 €	0,00%
Abonnement		19,50 €		19,50 €	
Consommation tranche 1	50	20,00 €	0,40 €	20,00 €	
Consommation tranche 2	70	31,50 €	0,45 €	31,50 €	
AGENCE DE L'EAU - REDEVANCES EAU		58,80 €	0,49 €	58,80 €	0,00%
Préservation des ressources en eau	120	6,00 €	0,05 €	6,00 €	
Consommation d'eau potable (depuis le 01/01/2025)	120	51,60 €	0,43 €	46,80 €	
Performance des réseaux d'eau potable (depuis le 01/01/2025)	120	1,20 €	0,01 €	6,00 €	
TOTAL PART EAU HT		277,31 €	2,31 €	276,47 €	-0,30%
TOTAL PART EAU TTC		292,56 €	2,44 €	291,67 €	-0,30%
COLLECTE et TRAITEMENT des EAUX USEES		207,88 €		212,92 €	2,43%
Abonnement (Part REAAM)		83,15 €		85,17 €	
Consommation (Part REAAM)	120	124,73 €	1,0394 €	127,75 €	
AGENCE DE L'EAU - REDEVANCES EAUX USEES		1,20 €		3,84 €	220,00%
Performance des réseaux d'assainissement (depuis le 01/01/2025)	120	1,20 €	0,01 €	3,84 €	
TOTAL PART EAUX USEES HT		209,08 €		216,76 €	
TOTAL PART EAUX USEES TTC		229,99 €		238,44 €	3,67%
TOTAL FACTURE TTC	120	522,55 €	4,35 €	530,11 €	1,45%

Bézaudun-les-Alpes	m ³	Total facture au 01/01/2025	Prix au 01/01/2025 (au m3)	Total facture au 01/01/2026	Evol 2025/2026
PRODUCTION ET DISTRIBUTION de L'EAU		218,51 €	1,821 €	217,67 €	-0,38%
Part délégataire		147,51 €	1,229 €	146,67 €	-0,57%
Abonnement		42,45 €		42,21 €	
Consommation tranche 1	50	30,78 €	0,616 €	30,60 €	
Consommation tranche 2	70	74,28 €	1,061 €	73,86 €	
Part collectivité		71,00 €	0,592 €	71,00 €	0,00%
Abonnement		19,50 €		19,50 €	
Consommation tranche 1	50	20,00 €	0,40 €	20,00 €	
Consommation tranche 2	70	31,50 €	0,45 €	31,50 €	
AGENCE DE L'EAU - REDEVANCES EAU		58,80 €	0,49 €	58,80 €	0,00%
Préservation des ressources en eau	120	6,00 €	0,05 €	6,00 €	
Consommation d'eau potable (depuis le 01/01/2025)	120	51,60 €	0,43 €	46,80 €	
Performance des réseaux d'eau potable (depuis le 01/01/2025)	120	1,20 €	0,01 €	6,00 €	
TOTAL PART EAU HT		277,31 €	2,31 €	276,47 €	-0,30%
TOTAL PART EAU TTC		292,56 €	2,44 €	291,67 €	-0,30%
COLLECTE et TRAITEMENT des EAUX USEES		137,60 €		147,60 €	7,27%
Abonnement (Part CASA)		50,00 €		60,00 €	
Consommation (Part CASA)	120	87,60 €	0,730 €	87,60 €	
AGENCE DE L'EAU - REDEVANCES EAUX USEES		1,08 €		4,05 €	275,00%
Performance des réseaux d'assainissement (depuis le 01/01/2025)	120	1,08 €	0,009 €	4,05 €	
TOTAL PART EAUX USEES HT		138,68 €		151,65 €	
TOTAL PART EAUX USEES TTC		138,68 €		151,65 €	9,35%
TOTAL FACTURE TTC	120	431,24 €	3,59 €	443,32 €	2,80%

Bouyon

	m ³	Total facture au 01/01/2025	Prix au 01/01/2025 (au m3)	Total facture au 01/01/2026	Evol 2025/2026
PRODUCTION ET DISTRIBUTION de L'EAU		218,51 €	1,821 €	217,67 €	-0,38%
Part délégataire		147,51 €	1,229 €	146,67 €	-0,57%
Abonnement		42,45 €		42,21 €	
Consommation tranche 1	50	30,78 €	0,616 €	30,60 €	
Consommation tranche 2	70	74,28 €	1,061 €	73,86 €	
Part collectivité		71,00 €	0,592 €	71,00 €	0,00%
Abonnement		19,50 €		19,50 €	
Consommation tranche 1	50	20,00 €	0,40 €	20,00 €	
Consommation tranche 2	70	31,50 €	0,45 €	31,50 €	
AGENCE DE L'EAU - REDEVANCES EAU		58,80 €	0,49 €	58,80 €	0,00%
Préservation des ressources en eau	120	6,00 €	0,05 €	6,00 €	
Consommation d'eau potable (depuis le 01/01/2025)	120	51,60 €	0,43 €	46,80 €	
Performance des réseaux d'eau potable (depuis le 01/01/2025)	120	1,20 €	0,01 €	6,00 €	
TOTAL PART EAU HT		277,31 €	2,31 €	276,47 €	-0,30%
TOTAL PART EAU TTC		292,56 €	2,44 €	291,67 €	-0,30%
COLLECTE et TRAITEMENT des EAUX USEES		121,20 €		131,20 €	8,25%
Abonnement (Part CASA)		30,00 €		40,00 €	
Consommation (Part CASA)	120	91,20 €	0,760 €	91,20 €	
AGENCE DE L'EAU - REDEVANCES EAUX USEES		1,08 €		4,05 €	275,00%
Performance des réseaux d'assainissement (depuis le 01/01/2025)	120	1,08 €	0,009 €	4,05 €	
TOTAL PART EAUX USEES HT		122,28 €		135,25 €	
TOTAL PART EAUX USEES TTC		122,28 €		135,25 €	10,61%
TOTAL FACTURE TTC	120	414,84 €	3,46 €	426,92 €	2,91%

Conségudes

	m ³	Total facture au 01/01/2025	Prix au 01/01/2025 (au m3)	Total facture au 01/01/2026	Evol 2025/2026
PRODUCTION ET DISTRIBUTION de L'EAU		218,51 €	1,821 €	217,67 €	-0,38%
Part délégataire		147,51 €	1,229 €	146,67 €	-0,57%
Abonnement		42,45 €		42,21 €	
Consommation tranche 1	50	30,78 €	0,616 €	30,60 €	
Consommation tranche 2	70	74,28 €	1,061 €	73,86 €	
Part collectivité		71,00 €	0,592 €	71,00 €	0,00%
Abonnement		19,50 €		19,50 €	
Consommation tranche 1	50	20,00 €	0,40 €	20,00 €	
Consommation tranche 2	70	31,50 €	0,45 €	31,50 €	
AGENCE DE L'EAU - REDEVANCES EAU		58,80 €	0,49 €	58,80 €	0,00%
Préservation des ressources en eau	120	6,00 €	0,05 €	6,00 €	
Consommation d'eau potable (depuis le 01/01/2025)	120	51,60 €	0,43 €	46,80 €	
Performance des réseaux d'eau potable (depuis le 01/01/2025)	120	1,20 €	0,01 €	6,00 €	
TOTAL PART EAU HT		277,31 €	2,31 €	276,47 €	-0,30%
TOTAL PART EAU TTC		292,56 €	2,44 €	291,67 €	-0,30%
COLLECTE et TRAITEMENT des EAUX USEES		98,80 €		105,60 €	6,88%
Abonnement (Part CASA)		25,00 €		30,00 €	
Consommation (Part CASA)	120	73,80 €	0,615 €	75,60 €	
AGENCE DE L'EAU - REDEVANCES EAUX USEES		1,08 €		4,05 €	275,00%
Performance des réseaux d'assainissement (depuis le 01/01/2025)	120	1,08 €	0,009 €	4,05 €	
TOTAL PART EAUX USEES HT		99,88 €		109,65 €	
TOTAL PART EAUX USEES TTC		99,88 €		109,65 €	9,78%
TOTAL FACTURE TTC	120	392,44 €	3,27 €	401,32 €	2,26%

Coursegoules

	m ³	Total facture au 01/01/2025	Prix au 01/01/2025 (au m3)	Total facture au 01/01/2026	Evol 2025/2026
PRODUCTION ET DISTRIBUTION de L'EAU		218,51 €	1,821 €	217,67 €	-0,38%
Part délégataire		147,51 €	1,229 €	146,67 €	-0,57%
Abonnement		42,45 €		42,21 €	
Consommation tranche 1	50	30,78 €	0,616 €	30,60 €	
Consommation tranche 2	70	74,28 €	1,061 €	73,86 €	
Part collectivité		71,00 €	0,592 €	71,00 €	0,00%
Abonnement		19,50 €		19,50 €	
Consommation tranche 1	50	20,00 €	0,40 €	20,00 €	
Consommation tranche 2	70	31,50 €	0,45 €	31,50 €	
AGENCE DE L'EAU - REDEVANCES EAU		58,80 €	0,49 €	58,80 €	0,00%
Préservation des ressources en eau	120	6,00 €	0,05 €	6,00 €	
Consommation d'eau potable (depuis le 01/01/2025)	120	51,60 €	0,43 €	46,80 €	
Performance des réseaux d'eau potable (depuis le 01/01/2025)	120	1,20 €	0,01 €	6,00 €	
TOTAL PART EAU HT		277,31 €	2,31 €	276,47 €	-0,30%
TOTAL PART EAU TTC		292,56 €	2,44 €	291,67 €	-0,30%
COLLECTE et TRAITEMENT des EAUX USEES		121,76 €		140,08 €	15,05%
Abonnement (Part CASA)		35,00 €		40,00 €	
Consommation (Part CASA)	120	86,76 €	0,723 €	100,08 €	
AGENCE DE L'EAU - REDEVANCES EAUX USEES		1,08 €		4,05 €	275,00%
Performance des réseaux d'assainissement (depuis le 01/01/2025)	120	1,08 €	0,009 €	4,05 €	
TOTAL PART EAUX USEES HT		122,84 €		144,13 €	
TOTAL PART EAUX USEES TTC		122,84 €		144,13 €	17,33%
TOTAL FACTURE TTC	120	415,40 €	3,46 €	435,80 €	4,91%

Cuébris

	m ³	Total facture au 01/01/2025	Prix au 01/01/2025 (au m3)	Total facture au 01/01/2026	Evol 2025/2026
PRODUCTION ET DISTRIBUTION de L'EAU		218,51 €	1,821 €	217,67 €	-0,38%
Part délégataire		147,51 €	1,229 €	146,67 €	-0,57%
Abonnement		42,45 €		42,21 €	
Consommation tranche 1	50	30,78 €	0,616 €	30,60 €	
Consommation tranche 2	70	74,28 €	1,061 €	73,86 €	
Part collectivité		71,00 €	0,592 €	71,00 €	0,00%
Abonnement		19,50 €		19,50 €	
Consommation tranche 1	50	20,00 €	0,40 €	20,00 €	
Consommation tranche 2	70	31,50 €	0,45 €	31,50 €	
AGENCE DE L'EAU - REDEVANCES EAU		58,80 €	0,49 €	58,80 €	0,00%
Préservation des ressources en eau	120	6,00 €	0,05 €	6,00 €	
Consommation d'eau potable (depuis le 01/01/2025)	120	51,60 €	0,43 €	46,80 €	
Performance des réseaux d'eau potable (depuis le 01/01/2025)	120	1,20 €	0,01 €	6,00 €	
TOTAL PART EAU HT		277,31 €	2,31 €	276,47 €	-0,30%
TOTAL PART EAU TTC		292,56 €	2,44 €	291,67 €	-0,30%
COLLECTE et TRAITEMENT des EAUX USEES		170,72 €		187,82 €	10,02%
Abonnement (Part REAAM)		68,29 €		75,13 €	
Consommation (Part REAAM)	120	102,43 €	0,854 €	112,69 €	
AGENCE DE L'EAU - REDEVANCES EAUX USEES		1,20 €		3,84 €	220,00%
Performance des réseaux d'assainissement (depuis le 01/01/2025)	120	1,20 €	0,01 €	3,84 €	
TOTAL PART EAUX USEES HT		171,92 €		191,66 €	
TOTAL PART EAUX USEES TTC		189,11 €		210,83 €	11,48%
TOTAL FACTURE TTC	120	481,68 €	4,01 €	502,50 €	4,32%

Les Ferres

	m ³	Total facture au 01/01/2025	Prix au 01/01/2025 (au m3)	Total facture au 01/01/2026	Evol 2025/2026
PRODUCTION ET DISTRIBUTION de L'EAU		218,51 €	1,821 €	217,67 €	-0,38%
Part délégataire		147,51 €	1,229 €	146,67 €	-0,57%
Abonnement		42,45 €		42,21 €	
Consommation tranche 1	50	30,78 €	0,616 €	30,60 €	
Consommation tranche 2	70	74,28 €	1,061 €	73,86 €	
Part collectivité		71,00 €	0,592 €	71,00 €	0,00%
Abonnement		19,50 €		19,50 €	
Consommation tranche 1	50	20,00 €	0,40 €	20,00 €	
Consommation tranche 2	70	31,50 €	0,45 €	31,50 €	
AGENCE DE L'EAU - REDEVANCES EAU		58,80 €	0,49 €	58,80 €	0,00%
Préservation des ressources en eau	120	6,00 €	0,05 €	6,00 €	
Consommation d'eau potable (depuis le 01/01/2025)	120	51,60 €	0,43 €	46,80 €	
Performance des réseaux d'eau potable (depuis le 01/01/2025)	120	1,20 €	0,01 €	6,00 €	
TOTAL PART EAU HT		277,31 €	2,31 €	276,47 €	-0,30%
TOTAL PART EAU TTC		292,56 €	2,44 €	291,67 €	-0,30%
COLLECTE et TRAITEMENT des EAUX USEES		81,96 €		90,08 €	9,91%
Abonnement (Part CASA)		24,00 €		29,00 €	
Consommation (Part CASA)	120	57,96 €	0,483 €	61,08 €	
AGENCE DE L'EAU - REDEVANCES EAUX USEES		1,08 €		4,05 €	275,00%
Performance des réseaux d'assainissement (depuis le 01/01/2025)	120	1,08 €	0,009 €	4,05 €	
TOTAL PART EAUX USEES HT		83,04 €		94,13 €	
TOTAL PART EAUX USEES TTC		83,04 €		94,13 €	13,36%
TOTAL FACTURE TTC	120	375,60 €	3,13 €	385,80 €	2,72%

Pierrefeu

	m ³	Total facture au 01/01/2025	Prix au 01/01/2025 (au m3)	Total facture au 01/01/2026	Evol 2025/2026
PRODUCTION ET DISTRIBUTION de L'EAU		218,51 €	1,821 €	217,67 €	-0,38%
Part délégataire		147,51 €	1,229 €	146,67 €	-0,57%
Abonnement		42,45 €		42,21 €	
Consommation tranche 1	50	30,78 €	0,616 €	30,60 €	
Consommation tranche 2	70	74,28 €	1,061 €	73,86 €	
Part collectivité		71,00 €	0,592 €	71,00 €	0,00%
Abonnement		19,50 €		19,50 €	
Consommation tranche 1	50	20,00 €	0,40 €	20,00 €	
Consommation tranche 2	70	31,50 €	0,45 €	31,50 €	
AGENCE DE L'EAU - REDEVANCES EAU		58,80 €	0,49 €	58,80 €	0,00%
Préservation des ressources en eau	120	6,00 €	0,05 €	6,00 €	
Consommation d'eau potable (depuis le 01/01/2025)	120	51,60 €	0,43 €	46,80 €	
Performance des réseaux d'eau potable (depuis le 01/01/2025)	120	1,20 €	0,01 €	6,00 €	
TOTAL PART EAU HT		277,31 €	2,31 €	276,47 €	-0,30%
TOTAL PART EAU TTC		292,56 €	2,44 €	291,67 €	-0,30%
COLLECTE et TRAITEMENT des EAUX USEES		188,40 €		199,52 €	5,90%
Abonnement (Part REAAM)		75,36 €		79,81 €	
Consommation (Part REAAM)	120	113,04 €	0,942 €	119,71 €	
AGENCE DE L'EAU - REDEVANCES EAUX USEES		19,20 €		1,20 €	-93,75%
Modernisation du réseau de collecte (jusqu'au 31/12/2024)	120	19,20 €	0,16 €		
Performance des réseaux d'assainissement (depuis le 01/01/2025)	120			1,20 €	
TOTAL PART EAUX USEES HT		207,60 €		199,52 €	
TOTAL PART EAUX USEES TTC		228,36 €		219,47 €	-3,89%
TOTAL FACTURE TTC	120	520,92 €	4,34 €	511,15 €	-1,88%

Revest-les-Roches

	m ³	Total facture au 01/01/2025	Prix au 01/01/2025 (au m3)	Total facture au 01/01/2026	Evol 2025/2026
PRODUCTION ET DISTRIBUTION de L'EAU		218,51 €	1,821 €	217,67 €	-0,38%
Part délégataire		147,51 €	1,229 €	146,67 €	-0,57%
Abonnement		42,45 €		42,21 €	
Consommation tranche 1	50	30,78 €	0,616 €	30,60 €	
Consommation tranche 2	70	74,28 €	1,061 €	73,86 €	
Part collectivité		71,00 €	0,592 €	71,00 €	0,00%
Abonnement		19,50 €		19,50 €	
Consommation tranche 1	50	20,00 €	0,40 €	20,00 €	
Consommation tranche 2	70	31,50 €	0,45 €	31,50 €	
AGENCE DE L'EAU - REDEVANCES EAU		58,80 €	0,49 €	58,80 €	0,00%
Préservation des ressources en eau	120	6,00 €	0,05 €	6,00 €	
Consommation d'eau potable (depuis le 01/01/2025)	120	51,60 €	0,43 €	46,80 €	
Performance des réseaux d'eau potable (depuis le 01/01/2025)	120	1,20 €	0,01 €	6,00 €	
TOTAL PART EAU HT		277,31 €	2,31 €	276,47 €	-0,30%
TOTAL PART EAU TTC		292,56 €	2,44 €	291,67 €	-0,30%
COLLECTE et TRAITEMENT des EAUX USEES		186,52 €		198,50 €	6,42%
Abonnement (Part REAAM)		74,61 €		79,40 €	
Consommation (Part REAAM)	120	111,91 €	0,933 €	119,10 €	
AGENCE DE L'EAU - REDEVANCES EAUX USEES		1,20 €		3,84 €	220,00%
Performance des réseaux d'assainissement (depuis le 01/01/2025)	120	1,20 €	0,01 €	3,84 €	
TOTAL PART EAUX USEES HT		187,72 €		202,34 €	
TOTAL PART EAUX USEES TTC		206,49 €		222,57 €	7,79%
TOTAL FACTURE TTC	120	499,06 €	4,16 €	514,25 €	3,04%

Roquestéron

	m ³	Total facture au 01/01/2025	Prix au 01/01/2025 (au m3)	Total facture au 01/01/2026	Evol 2025/2026
PRODUCTION ET DISTRIBUTION de L'EAU		218,51 €	1,821 €	217,67 €	-0,38%
Part délégataire		147,51 €	1,229 €	146,67 €	-0,57%
Abonnement		42,45 €		42,21 €	
Consommation tranche 1	50	30,78 €	0,616 €	30,60 €	
Consommation tranche 2	70	74,28 €	1,061 €	73,86 €	
Part collectivité		71,00 €	0,592 €	71,00 €	0,00%
Abonnement		19,50 €		19,50 €	
Consommation tranche 1	50	20,00 €	0,40 €	20,00 €	
Consommation tranche 2	70	31,50 €	0,45 €	31,50 €	
AGENCE DE L'EAU - REDEVANCES EAU		58,80 €	0,49 €	58,80 €	0,00%
Préservation des ressources en eau	120	6,00 €	0,05 €	6,00 €	
Consommation d'eau potable (depuis le 01/01/2025)	120	51,60 €	0,43 €	46,80 €	
Performance des réseaux d'eau potable (depuis le 01/01/2025)	120	1,20 €	0,01 €	6,00 €	
TOTAL PART EAU HT		277,31 €	2,31 €	276,47 €	-0,30%
TOTAL PART EAU TTC		292,56 €	2,44 €	291,67 €	-0,30%
COLLECTE et TRAITEMENT des EAUX USEES		195,80 €		204,77 €	4,58%
Abonnement (Part REAAM)		78,32 €		81,91 €	
Consommation (Part REAAM)	120	117,48 €	0,979 €	122,86 €	
AGENCE DE L'EAU - REDEVANCES EAUX USEES		1,20 €		3,84 €	220,00%
Performance des réseaux d'assainissement (depuis le 01/01/2025)	120	1,20 €	0,01 €	3,84 €	
TOTAL PART EAUX USEES HT		197,00 €		208,61 €	
TOTAL PART EAUX USEES TTC		216,70 €		229,47 €	5,89%
TOTAL FACTURE TTC	120	509,26 €	4,24 €	521,14 €	2,33%

La Roque-en-Provence

	m ³	Total facture au 01/01/2025	Prix au 01/01/2025 (au m ³)	Total facture au 01/01/2026	Evol 2025/2026
PRODUCTION ET DISTRIBUTION de L'EAU		218,51 €	1,821 €	217,67 €	-0,38%
Part délégataire		147,51 €	1,229 €	146,67 €	-0,57%
Abonnement		42,45 €		42,21 €	
Consommation tranche 1	50	30,78 €	0,616 €	30,60 €	
Consommation tranche 2	70	74,28 €	1,061 €	73,86 €	
Part collectivité		71,00 €	0,592 €	71,00 €	0,00%
Abonnement		19,50 €		19,50 €	
Consommation tranche 1	50	20,00 €	0,40 €	20,00 €	
Consommation tranche 2	70	31,50 €	0,45 €	31,50 €	
AGENCE DE L'EAU - REDEVANCES EAU		58,80 €	0,49 €	58,80 €	0,00%
Préservation des ressources en eau	120	6,00 €	0,05 €	6,00 €	
Consommation d'eau potable (depuis le 01/01/2025)	120	51,60 €	0,43 €	46,80 €	
Performance des réseaux d'eau potable (depuis le 01/01/2025)	120	1,20 €	0,01 €	6,00 €	
TOTAL PART EAU HT		277,31 €	2,31 €	276,47 €	-0,30%
TOTAL PART EAU TTC		292,56 €	2,44 €	291,67 €	-0,30%
COLLECTE et TRAITEMENT des EAUX USEES		141,76 €		120,41 €	-15,06%
Abonnement (Part CASA)		40,00 €		30,00 €	
Consommation (Part CASA)	120	101,76 €	0,848 €	90,41 €	
AGENCE DE L'EAU - REDEVANCES EAUX USEES		1,08 €		4,05 €	275,00%
Performance des réseaux d'assainissement (depuis le 01/01/2025)	120	1,08 €	0,009 €	4,05 €	
TOTAL PART EAUX USEES HT		142,84 €		124,46 €	
TOTAL PART EAUX USEES TTC		142,84 €		124,46 €	-12,87%
TOTAL FACTURE TTC	120	435,40 €	3,63 €	416,13 €	-4,43%

Saint-Paul-de-Vence

	m ³	Total facture au 01/01/2025	Prix au 01/01/2025 (au m ³)	Total facture au 01/01/2026	Evol 2025/2026
PRODUCTION ET DISTRIBUTION de L'EAU		218,51 €	1,821 €	217,67 €	-0,38%
Part délégataire		147,51 €	1,229 €	146,67 €	-0,57%
Abonnement		42,45 €		42,21 €	
Consommation tranche 1	50	30,78 €	0,616 €	30,60 €	
Consommation tranche 2	70	74,28 €	1,061 €	73,86 €	
Part collectivité		71,00 €	0,592 €	71,00 €	0,00%
Abonnement		19,50 €		19,50 €	
Consommation tranche 1	50	20,00 €	0,40 €	20,00 €	
Consommation tranche 2	70	31,50 €	0,45 €	31,50 €	
AGENCE DE L'EAU - REDEVANCES EAU		58,80 €	0,49 €	58,80 €	0,00%
Préservation des ressources en eau	120	6,00 €	0,05 €	6,00 €	
Consommation d'eau potable (depuis le 01/01/2025)	120	51,60 €	0,43 €	46,80 €	
Performance des réseaux d'eau potable (depuis le 01/01/2025)	120	1,20 €	0,01 €	6,00 €	
TOTAL PART EAU HT		277,31 €	2,31 €	276,47 €	-0,30%
TOTAL PART EAU TTC		292,56 €	2,44 €	291,67 €	-0,30%
COLLECTE et TRAITEMENT des EAUX USEES		267,63 €		267,63 €	0%
Abonnement (Part CASA)		6,71 €		6,71 €	
Consommation (Part CASA)	120	260,92 €	2,1743 €	260,92 €	
AGENCE DE L'EAU - REDEVANCES EAUX USEES		1,08 €		4,05 €	275,00%
Performance des réseaux d'assainissement (depuis le 01/01/2025)	120	1,08 €	0,009 €	4,05 €	
TOTAL PART EAUX USEES HT		268,71 €		271,68 €	
TOTAL PART EAUX USEES TTC		268,71 €		271,68 €	1,11%
TOTAL FACTURE TTC	120	561,27 €	4,68 €	563,35 €	0,37%

Sigale

	m ³	Total facture au 01/01/2025	Prix au 01/01/2025 (au m3)	Total facture au 01/01/2026	Evol 2025/2026
PRODUCTION ET DISTRIBUTION de L'EAU		218,51 €	1,821 €	217,67 €	-0,38%
Part délégataire		147,51 €	1,229 €	146,67 €	-0,57%
Abonnement		42,45 €		42,21 €	
Consommation tranche 1	50	30,78 €	0,616 €	30,60 €	
Consommation tranche 2	70	74,28 €	1,061 €	73,86 €	
Part collectivité		71,00 €	0,592 €	71,00 €	0,00%
Abonnement		19,50 €		19,50 €	
Consommation tranche 1	50	20,00 €	0,40 €	20,00 €	
Consommation tranche 2	70	31,50 €	0,45 €	31,50 €	
AGENCE DE L'EAU - REDEVANCES EAU		58,80 €	0,49 €	58,80 €	0,00%
Préservation des ressources en eau	120	6,00 €	0,05 €	6,00 €	
Consommation d'eau potable (depuis le 01/01/2025)	120	51,60 €	0,43 €	46,80 €	
Performance des réseaux d'eau potable (depuis le 01/01/2025)	120	1,20 €	0,01 €	6,00 €	
TOTAL PART EAU HT		277,31 €	2,31 €	276,47 €	-0,30%
TOTAL PART EAU TTC		292,56 €	2,44 €	291,67 €	-0,30%
COLLECTE et TRAITEMENT des EAUX USEES		170,72 €		187,82 €	10%
Abonnement (Part REAAM)		68,29 €		75,13 €	
Consommation (Part REAAM)	120	102,43 €	0,8536 €	112,69 €	
AGENCE DE L'EAU - REDEVANCES EAUX USEES		1,20 €		3,84 €	220,00%
Performance des réseaux d'assainissement (depuis le 01/01/2025)	120	1,20 €	0,01 €	3,84 €	
TOTAL PART EAUX USEES HT		171,92 €		191,66 €	
TOTAL PART EAUX USEES TTC		189,11 €		210,83 €	11,48%
TOTAL FACTURE TTC	120	481,68 €	4,01 €	502,50 €	4,32%

Toudon

	m ³	Total facture au 01/01/2025	Prix au 01/01/2025 (au m3)	Total facture au 01/01/2026	Evol 2025/2026
PRODUCTION ET DISTRIBUTION de L'EAU		218,51 €	1,821 €	217,67 €	-0,38%
Part délégataire		147,51 €	1,229 €	146,67 €	-0,57%
Abonnement		42,45 €		42,21 €	
Consommation tranche 1	50	30,78 €	0,616 €	30,60 €	
Consommation tranche 2	70	74,28 €	1,061 €	73,86 €	
Part collectivité		71,00 €	0,592 €	71,00 €	0,00%
Abonnement		19,50 €		19,50 €	
Consommation tranche 1	50	20,00 €	0,40 €	20,00 €	
Consommation tranche 2	70	31,50 €	0,45 €	31,50 €	
AGENCE DE L'EAU - REDEVANCES EAU		58,80 €	0,49 €	58,80 €	0,00%
Préservation des ressources en eau	120	6,00 €	0,05 €	6,00 €	
Consommation d'eau potable (depuis le 01/01/2025)	120	51,60 €	0,43 €	46,80 €	
Performance des réseaux d'eau potable (depuis le 01/01/2025)	120	1,20 €	0,01 €	6,00 €	
TOTAL PART EAU HT		277,31 €	2,31 €	276,47 €	-0,30%
TOTAL PART EAU TTC		292,56 €	2,44 €	291,67 €	-0,30%

Remarque : Aucun des 10 abonnés n'est raccordé à l'assainissement collectif

Tourette-du-Château

	m ³	Total facture au 01/01/2025	Prix au 01/01/2025 (au m ³)	Total facture au 01/01/2026	Evol 2025/2026
PRODUCTION ET DISTRIBUTION de L'EAU		218,51 €	1,821 €	217,67 €	-0,38%
Part délégataire		147,51 €	1,229 €	146,67 €	-0,57%
Abonnement		42,45 €		42,21 €	
Consommation tranche 1	50	30,78 €	0,616 €	30,60 €	
Consommation tranche 2	70	74,28 €	1,061 €	73,86 €	
Part collectivité		71,00 €	0,592 €	71,00 €	0,00%
Abonnement		19,50 €		19,50 €	
Consommation tranche 1	50	20,00 €	0,40 €	20,00 €	
Consommation tranche 2	70	31,50 €	0,45 €	31,50 €	
AGENCE DE L'EAU - REDEVANCES EAU		58,80 €	0,49 €	58,80 €	0,00%
Préservation des ressources en eau	120	6,00 €	0,05 €	6,00 €	
Consommation d'eau potable (depuis le 01/01/2025)	120	51,60 €	0,43 €	46,80 €	
Performance des réseaux d'eau potable (depuis le 01/01/2025)	120	1,20 €	0,01 €	6,00 €	
TOTAL PART EAU HT		277,31 €	2,31 €	276,47 €	-0,30%
TOTAL PART EAU TTC		292,56 €	2,44 €	291,67 €	-0,30%
COLLECTE et TRAITEMENT des EAUX USEES		186,52 €		198,50 €	6,42%
Abonnement (Part REAAM)		74,61 €		79,40 €	
Consommation (Part REAAM)	120	111,91 €	0,9326 €	119,10 €	
AGENCE DE L'EAU - REDEVANCES EAUX USEES		1,20 €		3,84 €	220,00%
Performance des réseaux d'assainissement (depuis le 01/01/2025)	120	1,20 €	0,01 €	3,84 €	
TOTAL PART EAUX USEES HT		187,72 €		202,34 €	
TOTAL PART EAUX USEES TTC		206,49 €		222,57 €	7,79%
TOTAL FACTURE TTC	120	499,06 €	4,16 €	514,25 €	3,04%

Tourrettes-sur-Loup

	m ³	Total facture au 01/01/2025	Prix au 01/01/2025 (au m ³)	Total facture au 01/01/2026	Evol 2025/2026
PRODUCTION ET DISTRIBUTION de L'EAU		218,51 €	1,821 €	217,67 €	-0,38%
Part délégataire		147,51 €	1,229 €	146,67 €	-0,57%
Abonnement		42,45 €		42,21 €	
Consommation tranche 1	50	30,78 €	0,616 €	30,60 €	
Consommation tranche 2	70	74,28 €	1,061 €	73,86 €	
Part collectivité		71,00 €	0,592 €	71,00 €	0,00%
Abonnement		19,50 €		19,50 €	
Consommation tranche 1	50	20,00 €	0,40 €	20,00 €	
Consommation tranche 2	70	31,50 €	0,45 €	31,50 €	
AGENCE DE L'EAU - REDEVANCES EAU		58,80 €	0,49 €	58,80 €	0,00%
Préservation des ressources en eau	120	6,00 €	0,05 €	6,00 €	
Consommation d'eau potable (depuis le 01/01/2025)	120	51,60 €	0,43 €	46,80 €	
Performance des réseaux d'eau potable (depuis le 01/01/2025)	120	1,20 €	0,01 €	6,00 €	
TOTAL PART EAU HT		277,31 €	2,31 €	276,47 €	-0,30%
TOTAL PART EAU TTC		292,56 €	2,44 €	291,67 €	-0,30%
COLLECTE et TRAITEMENT des EAUX USEES		227,03 €		230,59 €	2%
Part délégataire (Traitement)		108,03 €	0,930 €	111,59 €	
Abonnement		22,40 €		22,25 €	
Consommation	120	85,63 €	0,7136 €	89,34 €	
Part CASA (Collecte)		119,00 €	0,992 €	119,00 €	0,00%
Abonnement		23,00 €		23,00 €	
Consommation	120	96,00 €	0,8000 €	96,00 €	
AGENCE DE L'EAU - REDEVANCES EAUX USEES		1,08 €		4,05 €	275,00%
Performance des réseaux d'assainissement (depuis le 01/01/2025)	120	1,08 €	0,009 €	4,05 €	
TOTAL PART EAUX USEES HT		228,11 €		234,64 €	
TOTAL PART EAUX USEES TTC		250,92 €		258,10 €	
TOTAL FACTURE TTC	120	543,48 €	4,53 €	549,78 €	1,16%